

Yves Chevrel, Annie Cointre, & Yen-Mai Tran-Gervat (dir.). (2014). *Histoire des traductions en langue française, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, 1610-1815*. Lagrasse : Verdier  
ISBN 978-2-86432-774-5. EUR 48.

---

Ce volume, deuxième d'une série de quatre consacrés à l'histoire des traductions en langue française du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, couvre ce que l'on appelle communément en histoire de la littérature française l'âge classique et rassemble les contributions de soixante chercheurs, issus dans leur grande majorité de l'université française.

Les auteurs ont retenu la date de 1610 comme *terminus a quo*, à savoir le début de la régence de Marie de Médicis. Ce choix peut se justifier par le fait que le classicisme en est à ses prémices ; j'en veux pour preuve que les premiers salons littéraires se développent dans la capitale dès la disparition d'Henri IV. C'est le cas de la Chambre bleue de la marquise de Rambouillet. La préciosité est en réalité une réaction vive contre le relâchement qui sévissait à la cour du Vert Galant.

Par contre, le *terminus ad quem* a été curieusement fixé en 1815, ce qui coïncide avec la signature du Traité de Vienne. Ce traité, dont l'acte final fut rédigé exclusivement en français, confère à ce dernier le statut de langue diplomatique par excellence, qu'il conservera jusqu'en 1918. Même si le choix des dates comporte toujours une part d'arbitraire, il me paraît que 1789 aurait été une option plus judicieuse, dans la mesure où la Révolution française sonne le glas de la monarchie, met fin à l'Ancien régime et par là même à l'époque classique qui en est tributaire. De surcroît, le romantisme constitue une réaction violente contre le classicisme. Enfin, rien dans l'ouvrage ne semble justifier la date retenue et aucun mouvement particulier, sinon le groupe de Coppet, n'est signalé dans le quart de siècle qui sépare la Révolution de la fin de l'épopée napoléonienne.

Le livre ne repose pas sur une ventilation chronologique classique, mais interroge d'abord le statut de la traduction, sa conception et ses enjeux, avant de se consacrer à la typologie des textes et étudier tour à tour la traduction religieuse, scientifique et technique, littéraire, philosophique, et la liste n'est pas exhaustive. C'est un véritable panorama encyclopédique qui se dévoile aux yeux du lecteur, avec quelques redites il est vrai (inévitables dans ce type d'étude), mais d'une érudition parfaite.

Le premier repère chronologique est sans conteste la création de l'Académie française par Richelieu en 1634-1635, dont l'objectif premier est de réguler et de fixer la langue par une grammaire et un dictionnaire. La grammaire verra le jour en 1647 sous la forme des *Remarques sur la langue française* de Vaugelas, par ailleurs traducteur lui-même, et le *Dictionnaire de l'Académie* ne sera édité qu'en 1694, soit quatre ans après le *Dictionnaire de Furetière*. L'Académie française recueille l'héritage des salons (Valentin Conrart en devient d'ailleurs le premier secrétaire perpétuel) en matière de pureté de la langue, mais aussi celui de Descartes dont le *Discours de la méthode* imprime une exigence de logique et de clarté dans le style.

C'est au XVII<sup>e</sup> siècle que l'on assistera à une explosion du nombre de traductions en France, essentiellement dans les domaines de la religion, de l'histoire et de la prose morale. Il s'agit, en puisant dans l'Antiquité classique, de fournir des modèles aux monarques contemporains. Les traductions se feront donc essentiellement au départ du grec et du latin. En matière

religieuse, les traductions seront le fait des jésuites (qui contrôlent l'enseignement à l'époque), des dominicains et des bénédictins. Quoi de plus normal puisque le XVII<sup>e</sup> siècle français est avant tout « monarchique et chrétien », pour reprendre la formule de Gustave Lanson. Les prélats exerceront en traduction et non des moindres, puisque l'on peut citer Bossuet, chargé en 1670 avec Huet de l'éducation du Grand Dauphin et auteur des recueils *ad usum Delphini*, ou encore le père Bouhours, qui fut la cible des jansénistes.

Les aristocrates occuperont aussi une place essentielle dans le panorama traductif du XVII<sup>e</sup> siècle, ce qui est dans l'ordre des choses dans la mesure où l'Académie française est une émanation de la préciosité, c'est-à-dire de la noblesse. À ce sujet, il n'est pas inutile de rappeler que le mot « classique » vient du latin « classicus », qui signifie « de la première classe de citoyens ». C'est Sébillot qui l'utilise le premier dans son *Art Poétique* de 1548, précisément au moment même où Amyot, le précurseur du goût classique, s'attelle à la traduction des *Vies parallèles* de Plutarque.

Je voudrais souligner à cet endroit que les traducteurs formeront au XVII<sup>e</sup> siècle une partie importante du contingent des membres de l'Académie, position privilégiée qu'ils ont perdue aujourd'hui. D'autre part, l'Académie française incarne la revanche de la capitale sur les provinces. Si le XVI<sup>e</sup> siècle était ligérien (pensons à des auteurs comme Rabelais ou du Bellay, et à des traducteurs comme Dolet), le XVII<sup>e</sup> siècle sera parisien. Ce sont les dialectes et les patois que l'Académie entend réprimer, ainsi que les termes techniques dans la mesure où la noblesse ne travaille pas. En revanche, elle chasse, raison pour laquelle les seuls termes techniques repris dans le *Dictionnaire* de 1694 appartiennent à la fauconnerie.

Le mouvement de traduction dominant sera celui des Belles Infidèles, emmené par sa figure de proue, Nicolas Perrot d'Ablancourt, dont le *Tacite* lui ouvrira les portes de l'Académie. Les Belles Infidèles régneront presque sans partage de 1640 à 1660 et seront déterminantes dans la formation du goût classique. Je me dois de citer ici la superbe formule de Chapelain : le classicisme, c'est « rendre la feinte pareille à la vérité ». D'Ablancourt prolonge au XVII<sup>e</sup> siècle le *topos* de l'image du tableau, déjà en vigueur au siècle précédent et que l'on retrouvera encore au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>i</sup>. Au même moment, Vaugelas traduira son *Quinte-Curce* qui lui demandera 30 années de travail et paraîtra à titre posthume en 1653.

C'est alors qu'entre en lice le deuxième repère chronologique privilégié par l'ouvrage : 1660, la date de parution de la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal. Celle-ci prône l'universalité de la pensée et, à travers elle, du « génie français ». Elle se fonde sur la méthode cartésienne et se détourne du bon usage prôné par Vaugelas. Et surtout, la *Grammaire* impose le concept de traduisibilité, chaque langue n'étant qu'un avatar phénoménologique d'une pensée universelle. C'est cette vision anthropologique qui va déterminer la conception port-royaliste de la traduction et engendrer le deuxième traité de traduction en langue française (le premier étant celui d'Etienne Dolet en 1540) : les *Dix règles de la traduction française* d'Antoine Lemaistre (1656). Cette conception sera combattue au XVIII<sup>e</sup> siècle par Wilhelm von Humboldt qui considérera que la langue est le résultat d'une activité créatrice. Il s'agit d'un renversement des valeurs de la *Grammaire* de Port-Royal, pour laquelle les structures linguistiques recèleraient une forme immuable de jugement. Dans une lettre à Schlegel de 1796, von Humboldt écrira : « Toute traduction m'apparaît tout simplement comme une tentative d'accomplir l'impossible. »

La théorie de traduction janséniste est à l'opposé des Belles Infidèles et engendrera une conception assez littéraliste de la traduction, qui s'explique notamment par la vocation

religieuse des travaux des solitaires. Mais elle inaugurera aussi un essor inédit de la traductologie caractéristique de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, avec entre autres les traités de Gaspard de Tende (1660 – peut-être d’obédience janséniste) et de Pierre-Daniel Huet (1661). Enfin, elle influencera la pensée des grammairiens du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui s’inspireront dans leurs traductions du concept de transparence véhiculé par la *Grammaire*, et s’opposeront aux rhétoriciens, partisans de l’affectivité dans l’expression de la pensée.

Port-Royal et son opposition aux Belles Infidèles préfigurent ce qui sera le troisième jalon chronologique du volume, la querelle d’Homère de 1714. En réalité, la fracture est beaucoup plus complexe et précoce qu’il n’y paraît. On entre dès 1670 dans une atmosphère « fin de règne » (même si Louis XIV restera sur le trône jusqu’en 1715) qui voit l’affaiblissement du pouvoir royal ; y concourent les premières grandes défaites militaires de la France et les deuils successifs traversés par la famille royale. Insidieusement, la contestation voit le jour et elle se matérialise dans le discours que prononcera Charles Perrault en 1687 devant une Académie française qui n’en croit pas ses oreilles. *Le Siècle de Louis le Grand* fait l’apologie des Modernes et lézarde d’une certaine manière l’admiration outrancière pour les auteurs gréco-latins. C’est une remise en question des modèles jusque-là indiscutés.

Deux éléments auraient sans doute mérité d’être mis en avant à ce propos. D’abord, le passage de témoin, progressif certes, entre les salons, à vocation littéraire, et les cafés, dont les discussions prendront un tour philosophique ; c’est une littérature d’idées qui va peu à peu supplanter une littérature de loisirs. C’est dans les cafés que naîtra d’ailleurs *l’Encyclopédie* de Diderot et d’Alembert. Ensuite, la vogue des journaux (la première « gazette » fut fondée par Théophraste Renaudot en 1631 et était l’organe officiel d’information sous Louis XIII) qui véhiculeront les idées nouvelles. *Le Mercure Galant*, créé en 1672, sera le journal des Modernes qui prennent de la sorte une longueur d’avance sur les Anciens. L’entrée de Fontenelle à l’Académie en 1691 signera la victoire définitive des Modernes.

La querelle d’Homère est avant tout une querelle de traductions. Madame Dacier, adepte de la traduction-imitation des Anciens, donnera une traduction d’Homère en prose (1699), considérant que la langue française ne peut rendre en vers le poète grec. À l’opposé, Houdar de la Motte donnera en 1714 une traduction versifiée d’Homère, réduite à 12 chants au lieu de 24, et prendra résolument le parti des Modernes. La querelle des Anciens et des Modernes est aussi celle du littéralisme et de la traduction libre. En ce sens, les Belles Infidèles annoncent les Modernes en matière de style (ciblisme) et respectent les Anciens en matière de sujet (typologie textuelle).

Cette victoire des Modernes infléchira le courant de traduction à l’âge classique. Le XVIII<sup>e</sup> siècle se détournera en partie des auteurs de l’Antiquité pour privilégier les auteurs contemporains d’autres pays européens, qu’ils soient anglais, allemands, espagnols ou italiens. C’est l’ouverture à l’étranger, l’abandon d’une France centripète et nombriliste, l’acceptation d’un regard extérieur et donc potentiellement critique. Les directeurs du volume préfèrent quant à eux la tension identité/altérité à l’expression « traductions ethnocentrées » ou « traductions francocentrées » (p. 1285) pour caractériser le XVII<sup>e</sup> siècle, alors que c’est bien de cela qu’il s’agit. Le regain d’intérêt pour les cultures étrangères, y compris les cultures orientales, culminera en littérature dans ce qu’il est convenu d’appeler les turqueries ; on peut citer à cet égard les *Lettres persanes* de Montesquieu (1721). En traduction, les *Mille et Une Nuits* d’Antoine Galland (1704-1717) sont un exemple de turquerie dans la veine des Belles Infidèles. Si la France reçoit les influences des autres cultures européennes, notamment par le truchement de la traduction, elle rayonne aussi dans l’Europe entière : c’est le temps de la

francophilie, que l'on retrouvera dans nombre de cours européennes, chez Catherine II de Russie, Frédéric II de Prusse ou encore Eugène de Savoie, pourtant l'ennemi juré de Louis XIV.

On en arrive de la sorte tout naturellement au quatrième repère chronologique retenu par les directeurs du volume : l'anglomanie (1720-1740). C'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que l'on traduira en français les grandes œuvres de la littérature anglaise, de Shakespeare (traduit par Le Tourneur) à Swift (*Les Voyages de Gulliver* traduits par l'abbé Desfontaines), en passant par Richardson (*Clarissa Harlowe* traduit par l'abbé Prévost) et bien d'autres. Comme l'atteste la présence de l'auteur de *Manon Lescaut* (roman typiquement Régence), les prélats continuent d'exercer en littérature et en traduction, mais en dehors du domaine religieux. Pour le dire autrement, le XVIII<sup>e</sup> siècle est celui de la « civilisation », au sens où l'on veut rendre la société civile, laïque. Il est profondément « cosmopolite et antichrétien » (Gustave Lanson).

Un point doit être souligné ici. Si l'on traduit de la littérature *stricto sensu* comme au XVII<sup>e</sup> siècle, on s'intéresse également à la littérature scientifique, technique et philosophique. C'est ainsi que Pierre Coste traduira *l'Optique* de Newton en 1720, 16 ans après sa parution en anglais. En philosophie, on traduira Bacon, Hobbes, Locke et Hume.

Si l'anglomanie est un phénomène incontestable, il ne faudrait pas en déduire pour autant que les traductions françaises au départ d'autres langues européennes sont rares. On traduira Cervantès, Dante, Goethe. Dans le domaine de la botanique, de la minéralogie et de la chimie, le suédois sera à l'honneur.

En résumé, si les langues de départ ont changé (le latin et le grec s'effaçant au profit des langues modernes), les sujets se sont aussi diversifiés pour se tourner vers des textes scientifiques et techniques. J'aime à dire que l'adaptation intraculturelle diachronique du XVII<sup>e</sup> siècle français a cédé le pas à une adaptation interculturelle synchronique. Le style classique demeure, même s'il devient plus algébrique en raison de la typologie des textes de départ (spécialisés) et de la personnalité des traducteurs (une présence de plus en plus importante des grammairiens dans leurs rangs).

Le cinquième repère chronologique renvoie à la période 1770-1780 qui voit un pic du nombre de traductions publiées. L'anglais demeure en tête, mais on voit un accroissement considérable des traductions au départ de l'allemand (celles-ci étaient plus rares dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle). Quelques éléments bibliométriques sont fournis à l'appui de cette thèse. Nous sommes alors à la veille de la Révolution française et la soif de liberté n'a jamais été aussi forte.

Enfin, et fort curieusement, le sixième et dernier repère retenu concerne le groupe de Coppet (1789-1815) et renvoie aux « réfugiés » en Suisse après l'épisode de la Révolution. Des intellectuels, réunis à Coppet autour de Madame de Staël, forment un groupe de réflexion et de contestation, promoteur de la liberté et de l'individualisme. Ce groupe lutte notamment contre la censure qui frappe des publications venues en France de l'étranger ainsi que les traductions possibles de ces œuvres. S'y côtoient des esprits brillants, dont Charles de Villers, traducteur de Kant.

Pour conclure, on peut dire que ce livre rassemble une somme documentaire remarquable, adossée à une bibliographie pertinente et assez complète. Il parvient à donner une cohérence référentielle à l'ensemble de la période classique. L'écriture y est fluide et claire. Le texte est agrémenté de plusieurs notices biographiques et de traductions présentées de manière synoptique. On regrettera cependant l'absence d'une véritable analyse des traductions à la

manière d'un Georges Mounin par exemple. L'ouvrage doit sans conteste être recommandé à tout amoureux de l'histoire de la traduction, mais aussi à l'honnête homme tout simplement.

---



Christian Balliu  
Centre de recherche TRADITAL  
Faculté de Lettres, Traduction et Communication  
Université Libre de Bruxelles  
[christian.balliu@ulb.ac.be](mailto:christian.balliu@ulb.ac.be)